



FO' Lire

JUIN 2016

LE TEMPS DE TRAVAIL, QUELQUES VERITES A RETABLIR

Un rapport sur le Temps de Travail des Fonctionnaires a été commandé par le Premier Ministre en 2015, et a été remis le 26 mai 2016 à la Ministre de la Fonction Publique.

Contrairement à ce qu'ont pu relater dans la presse certains médias, qui ne cherchent qu'à dénigrer les Fonctionnaires, ce rapport fait un état des lieux et explique la complexité du temps de travail dans les 3 versants de la Fonction Publique. Il met en évidence :

- les contraintes spécifiques des missions dûes à l'extrême diversité des métiers

- Les astreintes de certains fonctionnaires (infirmières, policiers, etc...), qui sont amenés à travailler la nuit, (17,5 % dans le public contre 14,9 % dans le privé), ou le dimanche et jours fériés (36% dans le public contre 35 % dans le privé).

- L'absence de maîtrise des heures supplémentaires, auxquelles les personnels ont de plus en plus recours pour palier au manque d'effectif.

Suite à cette lecture et analyse du rapport, Madame la Ministre de la Fonction publique a annoncé qu'elle ouvrirait un débat avec les Organisations Syndicales pour avancer sur les différents sujets.

FO rappelle que ces négociations devront respecter le principe d'un maintien des droits en matière de temps de travail, congés, RTT, etc... et «son attachement à des accords de portée nationale ».



DGFIP L'AUSTERITE ENCORE AU MENU 2017

50 milliards d'économie entre 2015 et 2017, et un déficit public de 2,7% du PIB, tel est l'objectif du gouvernement. Alors, hors mis l'Education Nationale et la Sécurité et la Justice qui restent prioritaires, les ministères devront réduire leurs effectifs encore de 2% et stabiliser leur masse salariale.

CONSEQUENCES

Les agents voient leur conditions de travail se dégrader, leurs services se dépeupler, leurs missions se transformer et voire être supprimées.

Les Usagers perdent en qualité de services public de part l'informatisation à outrance des démarches administratives

Pour FO, c'est l'austérité qui continue et les agents et les usagers en payent les pots cassés

ACTION SOCIALE 13

Nouveau : 12 Logements Neufs Marseille 6ème
Sortie Familiale en Camargue le 10 septembre 2016
Arbre de Noël : le 14 décembre au Cirque Médrano

LA FIN ANNONCEE DES TRESORERIES

Lors d'un groupe de travail, la DGFIP a proposé dans le cadre d'expérimentations, de regrouper dans un unique pôle départemental appelé « Centre de Services Communs » toutes les missions de visa des recettes et de dépenses de toutes les Trésoreries.

CONSEQUENCES

Dans les trésoreries, il ne restera plus que le comptable, le guichetier et le caissier (et encore si on ne tient pas compte des expérimentations en cours sur la suppression du numéraire dans les Trésoreries)

Combinées au transfert des missions liées à la mise en place du Grand Paris, la majorité des Trésoreries vont devenir une « coquille vide » que la DGFIP s'empressera de fermer...

Le Comptable de la Trésorerie pourra être mis en cause pour des opérations effectuées par des personnels délocalisés à plusieurs dizaines de kilomètres sur lesquelles, « il n'aura pas la main ».

L'état, donc la DGFIP, avec ce projet, veut franchir une ligne rouge qui signe la mort du Comptable Public de proximité, au profit de structures monstrueuses.

Pour FO DGFIP, il n'y a pas d'autre réponse que retirer cette expérimentation qui préfigure la mort du réseau comptable.



PRERECRUTEMENTS EN CATEGORIES B ET A POUR OUVRIR LA FONCTION PUBLIQUE

Un amendement au projet de loi « Egalité et Citoyenneté » prévoit une expérimentation d'un prérecrutement contractuel à finalité sociale, pour des jeunes de moins de 28 ans sans emplois.

Ces jeunes seraient recrutés comme contractuels, sur la base de leurs mérites (donc sans diplômes), à l'issue d'une procédure de sélection par une commission créée à cet effet.

Ces contrats doivent leur permettre d'acquérir, par une formation en alternance avec leur activité professionnelle, le niveau de préparation pour se présenter au concours externe d'accès relatif au corps dont relève leur emploi.

Ce projet d'amendement fait suite au retrait d'un premier projet d'ouverture du recrutement « Pacte B » qui prévoyait d'ouvrir les emplois PACTE à cette même catégorie, pour lequel FO avait dénoncé une entorse au statut.

*FO avait dénoncé ce projet qui menaçait l'architecture statutaire en remettant en cause la correspondance entre les diplômes et les catégories, ainsi que le concours comme mode d'entrée dans la fonction publique.
FO restera donc vigilant sur ces nouvelles méthodes de recrutement*